

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026 À 19 h 00

Nombre de délégués : 145

Date de la convocation et
d'affichage : 18 juin 2026

Présents à la séance : 108

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à LABEUVRIERE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 18 juin 2026.

Etaient présents :

GOUILLART Pascale (Allouagne), DEMAILLY Olivier (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), DE FARIA Jérémy (Auchel), LEBLANC Gilles (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DELATTRE Sylvain (Auchel), HOSTALIER Florence (Auchel), BRUNEL Jean-François (Auchel), STIEVENARD Ingrid (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), SEGUIN Julie (Auchel), PATINIER Francis (Auchel), CONSTANCE Patrick (Barlin), HEROT Mélissa (Barlin), DELEU Mickaël (Barlin), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), TAVERNIER Delphine (Béthune), BERTOUX Maryse (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BOULART Annie (Béthune), HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile (Béthune), DECANter Olivier (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CLERBOUT Gaëtan (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), BOTHOREL Christian (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), ROBILLARD Gwendoline (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GAUCHER Sylvie (Béthune), THORE Elisabeth (Béthune), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), VERDOUCQ Gaëtan (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), GRUSON Maxime (Beuvry), SADIKI Sandra (Beuvry), BRAY Giovanni (Beuvry), LELEU Frédéric (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), MACKÉ Gérard (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), DRANGUET Nathalie (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), JAKOBCZYK Alexandre (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), FAUVERGUE Virginie (Essars), LHOMME Régis (Ferfay), DUBOIS Bruno (Festubert), KRUSZKA François (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WERSINGER Agathe (Fouquières-lez-Béthune), CHAPPE Eric (Gonnehem), LEGRAS Louisette (Gosnay), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny),

POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), PINCHON Matthieu (Hinges), BERTIER Jacky (Labeuvrière), GREVET Jean-Christophe (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), DISSAUX Frédéric (Labourse), GLAVIEUX Johny (Labourse), BONNIEZ Pierre-Emmanuel (Lapugny), DEMARLE Alain (Lapugny), DESFONTAINES Yannick (Lapugny), MOULIN Jérôme (Lapugny), BIALON Perrine (Lozinghem), BECU Pascal (Lozinghem), DUBRAY Fabrice (Marles-les-Mines), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), LIEPPE Sophie (Noeux-les-Mines), PORQUET Manuel (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), CROCQUEFER John (Noeux-les-Mines), LEROUX David (Noeux-les-Mines), HU Vincent (Noeux-les-Mines), FRADET Eddy (Noeux-les-Mines), POUILLY Dominique (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), BARRON Alexandre (Oblinghem), DELRUE Christian (Sailly-Labourse), MESUREUR Alexandra (Sailly-Labourse), GIACALONE Alfio (Sailly-Labourse), DUQUESNOY Aurélien (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), COUSIN Isabelle (Sains-en-Gohelle), LESCH Rafaël (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DISSAUX François-Xavier (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-lez-Béthune), FARDEL Christophe (Vendin-lez-Béthune), CAINNE Thomas (Vendin-lez-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul), FREZIER Christophe (Verquigneul), HERREMAN Marie (Verquin), AIMAR Nicolas (Verquin), COCQUEL Pierre (Verquin), PENIN Jérémie (Verquin)

Ont donné pouvoir :

WILLEMAND Isabelle donne pouvoir à HEROT Mélissa, GACQUERRE Olivier donne pouvoir à TAVERNIER Delphine, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, PERRIN Patrick donne pouvoir à DECANter Olivier, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BLOEMEN Manon donne pouvoir à ROBILLARD Gwendoline, DIA Fatimata donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, HANIQUE Quentin donne pouvoir à HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile, VASSEUR Marc donne pouvoir à FAUVERGUE Virginie, GAROT Line donne pouvoir à LHOMME Régis, NUTER Claudine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, DALLONGEVILLE Julia donne pouvoir à POIRET Thérèse, LEPRINCE Logan donne pouvoir à DESCAMPS Nicolas

Etaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, DAGBERT Julien, DUMONT Gérard, MIKULA Sandrine, BULOT Philippe, SENECHAL Camille, BILLET Guy, HERNU Julien, SURET Yannick, SOUILLIART Virginie, CHUDoba Marie-Aude, PATOUX Joël, LEFEBVRE Cédric, MOREAU Mason, LEGAY Stéphanie, ROBBE Jérémy, DESMARETZ Charlotte, PAUWELS Fabien, URBANSKI Chantal, ANTKOWIAK Corinne, DEUNETTE Christophe, HAPPIETTE Jean, DUCLOY Nadine, FATOUX Nicolas
LENNE Magalie, REGNIEZ Matthieu, NOWAK Laura, BRIGE Corentin, VANBERGUE Marie-Cécile, VAMBRE Laurence, PRUVOST Bernard, TURLURE Thierry, CZEPIK Philippe, BACLET Charline, DOMART Sylvie, DECALUWE Céline, VERONS Betty, LEPINE Murielle, GAUTIER Odile, CARON Julien, DEFOSSE Laurent, CAUX Julien, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, MASLONKA Arthur

Madame Mélissa HEROT, délégué(e) de la commune de Barlin, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2026_018

Comité Syndical du 24 juin 2026

Code service : 110

E

PERSONNEL - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques date du 17 juin 2026,

Compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM, pour assurer le bon fonctionnement des services sur la période concernée,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :

Pôle Solidarité Santé :

- **Pour la Résidence Autonomie Guynemer**, la création d'un poste, selon les modalités suivantes :
Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Budget : 711 / 7110
Temps de travail : Temps non complet à 17.5 heures hebdomadaires,
- **Pour la Résidence Autonomie Le Rivage**, la création de 2 postes, selon les modalités suivantes :
Cadre d'emploi : Adjoint Technique – 2 postes
Budget : 713 / 7130
Temps de travail : 1 poste à temps non complet à 17.5 heures hebdomadaires,
1 poste à temps complet
- **Pour l'ensemble des Résidences Autonomies**, la création de 6 postes, selon les modalités suivantes :
Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Budget : Selon les besoins
Temps de travail : temps non complet à 17,5 heures hebdomadaires,
- **Pour le SSIAD**, la création de 5 postes, selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi : Aide-soignant
Budget : 560
Temps de travail : temps non complet à 10 heures mensuelles (recrutement d'infirmier étudiant)

- **Pour l'EHPAD Marie CURIE (soins),** la création de 2 postes, selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi : Agent social – 2 postes
Budget : 731/732
Temps de travail : temps non complet, 28 heures hebdomadaires

- **Pour l'EHPAD Frédéric DEGEORGE (Soins)** la création de 2 postes selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi : Agent social – 1 poste
Budget : 724
Temps de travail : temps non complet, 26,25 heures hebdomadaires

Cadre d'emploi : Aide-soignant – 1 poste
Budget : 724
Temps de travail : temps non complet, 26,25 heures hebdomadaires

- **Pour les EHPAD du Pôle Solidarité Santé,** la création de 2 postes selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi : Infirmier – 2 postes
Budget : 724 ou 734 (selon les besoins)
Temps de travail : temps complet

Pôle Enfance Jeunesse

Pour les 2 crèches, la création d'1 poste selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi : Agent social – 1 poste
Budget : Selon le besoin
Temps de travail : temps complet

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

